



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INTÉGRER LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement 016-19 intitulé « Règlement numéro 016-19 modifiant le règlement no 96-10 intitulé règlement de zonage afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement relatives aux territoires incompatibles à l'activité minière ».

Ce premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 13 janvier 2020.

La consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra le **16 septembre 2020 à 19h30** au centre communautaire, soit au 444, chemin Bradley. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Zone concernée : L'ensemble du territoire

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Armand, ce 28^e jour du mois de septembre 2020.

Michèle Bertrand
Directrice générale